



COMMUNE DE RIVIERE-SUR-TARN

INSCRIPTION CANTINE ET GARDERIE

Année scolaire 2023/2024

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les informations pour inscrire votre enfant/vos enfants à la rentrée prochaine. Nous vous remercions de retourner ce document signé EN MAIRIE avant le MARDI 29 AOUT 2023 dernier délai (retour possible par e-mail ou dans la boîte aux lettres de la Mairie).

Bien cordialement,

Le Maire,

Christian FORIR



CANTINE

Cas n°1 : Mon enfant / mes enfants fréquente(nt) la cantine de façon régulière (mêmes jours chaque semaine)

➤ **J'inscris mon enfant/mes enfants** en cochant ci-dessous les jours de la semaine où il fréquentera la cantine. D'une semaine sur l'autre, l'enfant est inscrit d'office. Je n'ai pas de démarche à faire. En cas de sortie scolaire, l'inscription de l'enfant sera automatiquement annulée.

Nom(s) et Prénom(s) Enfant(s)	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

Allergie alimentaire (préciser) :

Autres (préciser) :

➤ **Mon enfant est malade** : je préviens la responsable de la cantine au 06 72 44 65 57 ou par e-mail à cantine-rivieresurtarn@orange.fr avant 9 H 30. Les repas des 2 premiers jours seront facturés.

➤ **Je souhaite modifier exceptionnellement les jours de présence de mon enfant** : j'envoie un e-mail à cantine-rivieresurtarn@orange.fr au plus tard le mercredi avant 12 H pour la semaine suivante.

➤ **Je souhaite modifier définitivement les jours de présence de mon enfant** : j'envoie un e-mail à cantine-rivieresurtarn@orange.fr au plus tard le mercredi avant 12 H pour que la modification soit effective dès la semaine suivante.



□ Cas n°2 : Mon enfant / mes enfants fréquente(nt) la cantine de façon occasionnelle ou irrégulière (jours différents d'une semaine à l'autre)

➤ Je télécharge sur le site Internet de la Mairie la fiche d'inscription périodique (4 semaines). Afin de faciliter vos démarches liées à la rentrée scolaire, vous trouverez ci-joint la première feuille d'inscription (SEPTEMBRE) à retourner EN MAIRIE avant le MARDI 29 AOUT 2023 accompagnée du présent document signé.

➤ Je coche les jours de présence de mon enfant à la cantine et je retourne ma fiche d'inscription à la Mairie (possibilité de la déposer dans la boîte aux lettres mairie) ou par e-mail sur cantine-rivieresurtarn@orange.fr au plus tard le MERCREDI avant 12 H pour la semaine suivante.

➤ **Mon enfant est malade** : je préviens la Mairie avant 9H30. Les repas des 2 premiers jours seront facturés.

GARDERIE

➤ Je n'ai pas besoin d'inscrire mon enfant à l'avance. Ses jours de présence sont relevés quotidiennement.

➤ Je recevrai une facture mensuelle sur la base tarifaire suivante :

- « Forfait Mensuel » :
 - Demi-journée (matin ou soir) : 8 euros par enfant
 - Journée (matin et soir) : 16 euros par enfant
- « Forfait Occasionnel » : 1€ par demi-journée et par enfant

FACTURATION

Chaque mois, je recevrai par courrier du Trésor Public une facture correspondant au mois précédent.

Je règle ma facture :

- **par chèque** : envoi courrier au Service de Gestion Comptable, 5 Boulevard Victor Hugo, 12400 ST AFFRIQUE
- **par espèces** : auprès d'un point de paiement de proximité Finances Publiques
- **par Carte Bancaire** : paiement en ligne sur Internet (interface sécurisée) via un code unique indiqué sur votre facture

Aucun règlement ne sera accepté en Mairie.

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE ET GARDERIE

Le règlement intérieur est joint au présent document et doit être conservé par la famille.

Nous soussigné(es) :

Père, Mère, Tuteur :

Nom de(s) enfant(s) :

Certifions avoir pris connaissance avec notre ou nos enfant(s) du règlement intérieur ci-joint et en acceptons les termes.

A :

Le :

Signature des parents précédée de la mention « lu et approuvé »